
MAIRIE
DE
VILLELONGUE DELS MONTS - 66740-

téléphone : 04.68.89.61.76



L'esprit village

télécopie : 04.68.89.68.57

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE
1ERE CLASSE**

Arrêté N°34/22

Le Maire de la Commune de VILLELONGUE DELS MONTS

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU la loi N° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le décret N° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

VU le décret N° 2006-1691 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques principaux de 1^{ère} classe

VU l'arrêté en date du 11 janvier 2021 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité

ARRETE

ARTICLE 1 : Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel au grade d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

ORDRE	Classement Nom et prénom	Situation actuelle Grade-échelon	Promovable à compter du
1	CABANAT Martine	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Echelon N° 7	1 ^{er} janvier 2023
2	LE DOUJET Pascal	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Echelon N° 8	1 ^{er} janvier 2023
3	SALVADOR Jean-Luc	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Echelon N° 7	1 ^{er} janvier 2023
4	TRILLES Nicolas	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Echelon N° 9	1 ^{er} janvier 2023

Part respective des femmes et des hommes :

Total des agents promouvables : 1 femme et 3 hommes

Total des agents inscrits sur le tableau : 4 dont 1 femme et 3 hommes

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à VILLELONGUE DELS MONTS,
le 29 décembre 2022.

Le MAIRE,
Christian NIFOSI.